



Allocution de Monsieur le Ministre de l'Économie et des  
Finances à l'occasion de la 12<sup>ème</sup> édition du colloque  
international des finances publiques sous le thème  
« Finances publiques et justice sociale »

Rabat, le 21 septembre 2018

Madame et Messieurs les Ministres  
Son excellence Monsieur l'Ambassadeur  
Monsieur le Trésorier Général du Royaume  
Monsieur le Président de Fondafip  
Mesdames et Messieurs

Permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue à cette douzième édition du colloque international sur les finances publiques, que le ministère de l'économie et des finances organise en partenariat avec l'Association pour la fondation internationale de finances publiques et le soutien de la revue française de finances publiques, sur le thème « Finances publiques et justice sociale ».

Je voudrais à cette occasion, exprimer mes vifs remerciements au Professeur Michel Bouvier, au Professeur Marie Christine Esclassan et à Monsieur Noureddine Bensouda, pour leurs efforts pour la pérennisation de ce colloque dédié à la réflexion et au partage des expériences et des connaissances en matière des finances publiques.

Mes remerciements vont également aux présidents et aux intervenants des trois tables rondes retenues dans le cadre du programme de ce colloque, qui ont accepté de contribuer à l'animation, à la modération et aux débats de cette manifestation.

Je tiens enfin, à remercier toutes les personnes ici présentes, qui ont répondu favorablement à notre invitation, pour contribuer par leur expertise à la réussite des travaux de ces deux journées de débats et d'échanges.

### **Mesdames et Messieurs,**

Le choix du thème de cette année, à savoir les « finances publiques et la justice sociale », s'inscrit parfaitement dans le cadre des préoccupations sociales de la plupart des pays et fait l'objet de débats entre les tenants des différentes écoles de pensées.

Plusieurs rapports et études émanant d'organisations et d'institutions internationales font ressortir une montée inquiétante des inégalités au niveau international et insistent sur l'impact de ces inégalités aussi bien sur la croissance et le processus de développement économique que sur la cohésion sociale des pays.

Les inégalités ne peuvent être limitées aux revenus uniquement. Elles touchent également l'accès aux biens et services collectifs, tels que l'éducation, la santé, le transport. Elles se manifestent en outre au niveau de l'accès au logement, au marché du travail, etc.

La croissance économique s'est en effet accompagnée d'une accentuation des inégalités de toutes sortes, qu'il s'agisse d'inégalités territoriales ou spatiales, d'inégalités de revenus, d'inégalités d'accès aux biens collectifs et aux opportunités économiques ou d'inégalités liées au genre.

Les facteurs explicatifs de la pauvreté et des inégalités sont complexes et revêtent un caractère multidimensionnel.

Il s'agit notamment de facteurs exogènes tels que la mondialisation, les crises économiques et financières, les plans d'ajustement structurel, etc.

Mais, il s'agit aussi des facteurs liés aux politiques publiques mises en œuvre dans différents pays pour lutter contre les inégalités et l'instauration d'une meilleure justice sociale, tels que la fiscalité, la libéralisation, la réglementation des marchés et notamment le marché du travail, les systèmes de protection sociale, etc.

Si les causes du creusement des inégalités sont multiples, il en est de même des actions et des mesures à mettre en œuvre pour réduire les inégalités.

En effet, seule une approche globale permettra d'agir sur les causes des inégalités et renverser de manière profonde la tendance à leur augmentation.

A ce titre, il convient de souligner que les inégalités ne sont pas inéluctables ou irréversibles. Preuve en est que certains pays, comme la Suède par exemple, ont réussi à mettre en place des politiques économiques et sociales volontaristes qui ont permis de réduire les écarts de revenus entre les populations.

**Mesdames et messieurs,**

Le Maroc, à l'instar des autres pays, connaît des inégalités et les pouvoirs publics en sont conscients.

Dans son discours du Trône de 2018, Sa Majesté le Roi a relevé que : « L'ampleur du déficit social et les modalités de réalisation de la justice sociale et territoriale sont parmi les principales raisons qui Nous ont incité à appeler, dans le Discours d'ouverture du Parlement, au renouvellement du modèle de développement national ».

De même et à l'occasion de l'ouverture de la session parlementaire d'octobre 2017, Sa Majesté le Roi a précisé que : « Si le Maroc a réalisé des progrès manifestes, mondialement reconnus, le modèle de développement national, en revanche, s'avère aujourd'hui inapte à satisfaire les demandes pressantes et les besoins croissants des citoyens, à réduire les disparités catégorielles et les écarts territoriaux et à réaliser la justice sociale ».

Certes, dans le domaine social, beaucoup de chemin reste à faire pour répondre aux attentes des citoyens marocains. Mais, il n'en demeure pas moins que le Maroc a introduit plusieurs réformes et mis en œuvre plusieurs projets pour lutter contre la pauvreté et réduire les inégalités.

A ce titre, permettez-moi de citer les principales mesures et actions entreprises dans ce sens.

Il s'agit en premier lieu de la mise en place en 2005 de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH), dont les dépenses concernent notamment le programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural, le programme de lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain et le programme de lutte contre la précarité.

Il s'agit en deuxième lieu de la création en 2012 du compte spécial du Trésor intitulé « Fonds d'appui à la cohésion sociale », dont les dépenses sont consacrées notamment à la contribution au financement de centres hospitaliers universitaires, de l'agence nationale de l'assurance maladie, de l'assistance aux personnes à besoins spécifiques, des aides directes aux femmes veuves en situation de précarité, etc.

Il s'agit en troisième lieu du programme Tayssir et de l'Initiative Royale « un million de cartables », dont le nombre de bénéficiaires a atteint au titre de l'année scolaire 2016-2017, respectivement, 716.350 et 4,02 millions d'élèves.

Il s'agit en quatrième lieu de l'amélioration des services sociaux au profit des étudiants, dont l'effectif des boursiers a connu une augmentation de 5% en 2016-2017 par rapport à 2015-2016.

De même, la capacité d'accueil dans les cités universitaires et les repas servis ont connu des augmentations substantielles, avec pour principal objectif d'encourager les étudiants à poursuivre leurs cursus universitaires dans les meilleurs conditions.

Il s'agit en cinquième lieu du relèvement progressif, sur une période de 3 années, de la pension minimale de 1.000 dirhams à 1.500 dirhams par mois pour les fonctionnaires ayant accomplis au moins 10 années de service.

Il s'agit en dernier lieu de la compensation des prix de certains produits de base dont l'objectif est de soutenir le pouvoir d'achat des couches sociales les plus défavorisées.

Toutes ces actions et mesures se traduisent par des coûts financiers substantiels supportés par le budget de l'Etat.

A titre d'illustration, le coût de la compensation a atteint 54,9 MMDH en 2012, soit un montant supérieur aux dépenses d'investissement du budget général pour la même année (51,5 MMDH).

### **Mesdames et messieurs,**

Dans son discours du Trône de 2018, Sa Majesté le Roi a non seulement présenté le diagnostic des insuffisances de nos politiques sociales, mais Il a également et surtout, proposé une vision stratégique, claire et cohérente axée sur un ensemble de réformes et de mesures pour répondre aux attentes sociales légitimes des citoyens et pour dynamiser l'économie nationale.

A ce titre, le gouvernement s'est déjà attelé à mettre en œuvre dans les plus brefs délais les principales réformes contenues dans le discours Royal.

Ainsi sur le plan économique, les réformes portent d'abord, sur l'adoption de la Charte de déconcentration administrative à l'effet de permettre aux autorités régionales, préfectorales, provinciales et locales de prendre les décisions au niveau de proximité le plus approprié.

Il s'agit en fait de mettre en œuvre une véritable politique de territorialisation économique des investissements publics et privés.

Il en est de même de la mesure visant à faire entériner la nouvelle Charte de l'Investissement en vue de favoriser davantage l'environnement de l'acte d'investir dans notre pays.

Il s'agit également de l'activation de la réforme des Centres Régionaux d'Investissement comme levier majeur de facilitation des projets d'investissement.

A ce sujet, je demeure convaincu du rôle primordial de l'entreprise, et particulièrement de la petite et moyenne entreprise, en tant que vecteur essentiel pour le développement économique, la création des emplois et de la richesse nationale.

Dans ce sens, le gouvernement apportera tout l'appui et le soutien nécessaires au tissu économique, en termes d'amélioration du climat des affaires, de facilitation de l'accès des PME et des TPE aux financements bancaires et à la commande publique, de promotion de la formation et de son adéquation aux besoins du marché et d'encouragement des exportations.

Sa Majesté le Roi a d'ailleurs déclaré dans son discours du Trône que : « l'entreprise productive a aujourd'hui besoin de davantage de confiance de la part de l'Etat et de la société ».

Dans ce sens, le gouvernement s'engage à respecter les engagements pris vis-à-vis des entreprises, notamment en ce qui concerne les délais de paiement, le remboursement de la TVA, etc.

En contrepartie, le secteur privé doit, lui aussi, respecter ses obligations envers l'Etat, notamment le paiement à temps des impôts et taxes dus et la déclaration de tous les employés au système de sécurité sociale.

Sur le plan social, il importe de mettre en place l'initiative du « Registre Social Unique » qui constitue, d'après la vision de Sa Majesté le Roi, « un projet social stratégique et ambitieux, qui touche de larges franges de la population marocaine ».

En outre, il s'agit d'aider les jeunes à poursuivre leurs études et de mener à terme leur formation, à travers l'allègement des charges supportées par les familles, par des aides financières à la scolarisation, l'enseignement préscolaire, le transport scolaire, les cantines scolaires et les internats.

De même, il convient de lancer la troisième phase de l'Initiative nationale pour le développement humain, à travers la consolidation des acquis et le recentrage des programmes sur le développement du capital humain, la promotion de la condition des générations montantes, l'appui aux catégories en situation difficile, et le lancement d'une nouvelle génération d'initiatives génératrices de revenus et d'emplois.

Par ailleurs, nous veillerons à redresser les anomalies qui entachent l'exécution du RAMED et à étendre la couverture médicale de base pour englober tous les travailleurs indépendants, les étudiants de l'enseignement supérieur, les personnes non salariées exerçant une activité libérale et les parents des assurés de l'assurance maladie obligatoire du secteur public gérée par la CNOPS.

Enfin, il est tout aussi important de procéder à une restructuration des programmes et des politiques nationales d'appui et de protection sociale et de mettre en place les modalités pratiques de leur évaluation.

### **Mesdames et messieurs,**

Nous sommes conscients de l'ampleur des défis à relever, de la légitimité des aspirations des citoyens et de la nécessité de préserver les acquis économiques et sociaux, dans un cadre d'une meilleure justice sociale et spatiale.

A ce titre, il est indéniable que l'Etat doit assumer ses responsabilités pour préserver la cohésion sociale.

L'Etat doit donc obligatoirement satisfaire les besoins légitimes des citoyens en biens et services publics de qualité et plus particulièrement, l'éducation, la santé, le logement, le transport, etc.

Toutefois, il ne peut pas continuer tout seul à lutter contre la pauvreté et réduire les inégalités en mettant à contribution les seules ressources financières du budget de l'Etat.

Les contraintes budgétaires de l'Etat et plus particulièrement celles liées à la mobilisation des recettes fiscales et aux niveaux de déficit budgétaire et de l'endettement du Trésor laissent peu de marges de manœuvre pour l'instauration d'une meilleure justice sociale.

En effet, la pauvreté et les inégalités représentent des enjeux de société. Elles requièrent la mobilisation aux côtés de l'Etat de tous les autres acteurs de la société, à savoir les collectivités territoriales, les établissements et les entreprises publics, le secteur privé, les associations, les ONG, le mécénat, etc.

Chacun, en fonction de ses ressources humaines et financières, de la proximité avec les citoyens, de la couverture territoriale et de son expertise, doit apporter sa contribution, aussi modeste qu'elle soit, en vue de lutter contre les inégalités, selon une approche cohérente, concertée et coordonnée par l'Etat.

Pour ce faire, seuls le renforcement de la compétitivité de nos entreprises, une vision intégrée de déploiement de nos politiques sectorielles, la consolidation et l'accélération de notre politique de transformation industrielle peuvent favoriser le renforcement de la cohésion sociale, la réduction des inégalités sociales et spatiales et la promotion de l'emploi.

L'objectif ultime d'une telle entreprise est de jeter définitivement les bases d'une politique économique, sociale et solidaire efficiente, équitable et pérenne.

## **Mesdames et messieurs,**

Je voudrais insister sur l'importance de la thématique se rapportant aux « finances publiques et à la justice sociale », surtout dans le contexte national actuel, marqué par une forte augmentation des attentes légitimes des citoyens.

A ce titre, j'ai l'intime conviction, que les politiques sociales destinées à satisfaire les besoins des citoyens est tributaire de la mise en œuvre de réformes et de mesures stratégiques, dont les plus importantes, à mon avis, sont :

1- l'exigence d'une cohérence des politiques sociales ainsi que d'une complémentarité et d'une bonne coordination entre tous les acteurs, avec un partage clair des compétences entre l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements et entreprises publics, le secteur privé et la société civile.

2- la facilitation maximale de l'acte d'investissement qui constitue un levier majeur pour la création des emplois et de la richesse.

L'emploi demeure à mon sens, l'outil par excellence pour réduire la pauvreté et les inégalités, car il assure un revenu stable et redonne espoir et dignité au citoyen.

Dans ce sens et compte tenu des possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication, l'investisseur n'a pas à perdre son temps dans les dédales de l'administration, ni à connaître toutes les procédures pour réaliser son projet.

Il devra adresser sa demande via un portail internet à une seule institution publique qui se chargera, dans un délai raisonnable, à donner suite à cette demande.

Nous devons toujours garder à l'esprit que le temps, c'est de l'argent « time is money » comme disent les anglais.

2- la mise en place d'un enseignement et d'une formation professionnelle de qualité, en adéquation parfaite avec les exigences du marché du travail et les opportunités offertes par les nouveaux emplois de l'économie du XXI<sup>ème</sup> siècle.

Notre enseignement doit tenir compte des évolutions scientifiques, technologiques et culturelles au niveau mondial. Il doit s'adapter à l'économie de la connaissance, de la créativité et de l'innovation technologique.

3- le déploiement d'un meilleur système de santé publique, qui puisse répondre de manière équitable aux attentes de tous les citoyens indépendamment de leur niveau social, de leurs revenus et de leur implantation spatiale.

Le citoyen doit être assuré qu'en cas de maladie, il sera pris en charge et bien traité, que ce soit dans une clinique privée ou dans l'hôpital public.

Le diagnostic de Sa Majesté le Roi, est on ne peut plus clair à ce sujet, lorsqu'il souligne qu'il faut « refondre en profondeur le système national de santé, qui se caractérise par des inégalités criantes et une faible gestion ».

4- l'application à l'ensemble des composantes du secteur public des modes de gestion et des outils de management qui ont fait leur preuve dans le secteur privé.

Une telle démarche concernera notamment les principes d'efficacité, de résultats, d'évaluation, d'audit et de contrôle interne, de tenue de la comptabilité, de reddition des comptes, de respect de la tenue régulière des conseils d'administration, de publication d'informations relatives aux moyens et aux résultats devant permettre aux citoyens et aux organes de contrôle d'apprécier la gestion.

### **Mesdames et messieurs,**

En conclusion, il nous appartient à tous, gouvernement, parlement, opérateurs économiques et société civile de porter une attention particulière aux questions sociales et aux besoins des citoyens en biens et services de qualité, en en garantissant la pleine accessibilité pour tous.

Sa Majesté le Roi l'a clairement souligné lors du dernier discours du Trône : « La question sociale retient toute Mon attention et M'interpelle vivement à la fois en tant que Roi et en tant qu'homme ».

Trouver les moyens et les ressources nécessaires pour satisfaire les besoins des citoyens et instaurer une meilleure justice sociale constitue un facteur fondamental pour la cohésion sociale.

C'est précisément l'objectif recherché par ce colloque qui, j'en suis certain, ne manquera pas de contribuer à cette réflexion à travers la proposition d'actions et de mesures concrètes qui faciliteront l'instauration d'une meilleure justice sociale, aussi bien au Maroc qu'en France.

Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite plein succès dans vos travaux.